

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>HandsFresh® Anti-Bacterial Foam Soap - 03420</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Nettoyant antiseptique pour les mains
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	NWL Netherlands Services BV Newell Rubbermaid Amperestraat 12 2181HB Hillegom, Netherlands Téléphone + 31 (0) 252 623 294
<b>Fournisseur</b>	Kruger Products L.P. 200-1900 Minnesota Court Mississauga, Ontario L5N 5R5 Canada Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-328-0026 Télécopie : 905-812-6910 Téléphone 905-812-6900

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	CANADA: Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).  La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.  US: This is a registered EPA product. The product labeling is in compliance with EPA regulations and guidelines.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Triclosan		3380-34-5	0.5
Propane-1,2-diol		57-55-6	Not required

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	N'est pas une voie habituelle d'exposition dangereuse. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Le produit est prévu pour être utilisé sur la peau. Si de l'irritation se manifeste ou augmente, discontinuez l'utilisation. Si l'irritation persiste plus de 5 jours, consultez un médecin.
<b>Yeux</b>	Éviter tout contact avec les yeux, mais si un tel contact se produit, rincez abondamment les yeux avec de l'eau.
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir une assistance médicale.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Mousse d'alcool. Sable.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de soufre.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	<p>Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.</p>
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Réservé à l'usage externe. Ne pas ingérer. ÉVITER tout contact avec les yeux. Utilisation selon des instructions d'étiquette de paquet. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Tenir hors de la portée des enfants. Protéger du gel. Éviter la chaleur excessive.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	MPT	155 mg/m3	Vapeur et aérosol.
		10 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol.

#### US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur	Forme
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	MPT	10 mg/m3	Aérosol

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Ventilation générale adéquate.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Sans objet. En cas d'irritation, discontinuer l'emploi du produit.

**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Normalement non nécessaire.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations sur l'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Transparent, Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Sans couleur légèrement à jaune
<b>Odeur</b>	Parfumée
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	4 - 6
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.995 - 1.005
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	10 - 12 seconds (DIN 53211)
<b>Autres informations</b>	
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Caustiques. Acides. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

---

**11. Données toxicologiques**

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	20800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	chien	19000 mg/kg
	cobaye	184000 mg/kg
	lapin	14800 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
	rat	20000 mg/kg
	souris	23900 mg/kg
Triclosan (CAS 3380-34-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	9300 mg/kg
	rat	9300 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 140 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	3700 mg/kg
	souris	4530 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Cancérogénicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé. Voir ci-dessous.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Tératogénicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	

## 12. Données écologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<b>Écotoxicité</b> Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>		
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		10000 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)
		> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)
		710 mg/L, 96 heures

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Triclosan (CAS 3380-34-5)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 0.29 - 0.45 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.	
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.	
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	<p>Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).</p> <p>La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.</p> <p>Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02245467).</p> <p><b>ATTENTION</b> TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Protéger du gel. Éviter la chaleur excessive. Premiers soins-Produit exclusivement réservé à l'usage externe. Éviter tout contact avec les yeux, mais si un tel contact se produit, rincez abondamment les yeux avec de l'eau. Si de l'irritation se manifeste ou augmente, discontinuez l'utilisation. Si l'irritation persiste plus de 5 jours, consultez un médecin.</p>
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Non réglementé.
<b>whmis2015 Exemptions</b>	Sans objet

## Réglementations Fédérales des États-Unis

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger**  
Danger immédiat - Non  
Risque différé - Non  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

## Autres règlements fédéraux

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

## État des stocks

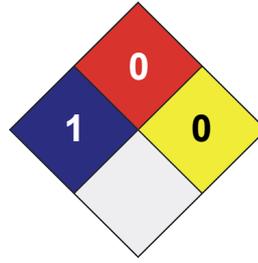
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

### Date de publication

07-Septembre-2016

### Version n°

01

### Date en vigueur

07-Septembre-2016

### Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.